

DEPARTEMENT de la SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2026/259/DEL/1.1

Séance du 3 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 septembre à 19 h 30, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de Monsieur DEVOGELAERE Robin Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DEVOGELAERE Robin, M. ADAM Hervé, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina, M. QUENTIN Frédéric, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, M. ROBIN Stéphane, M. GRANDSERT Thierry, Mme DIOT Sylvie, Adjoint M. CASTELOT Christophe, Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, Mme CUFFEL Virginie, M. BOINET Yves, Mme DIEPPOIS Anthéa, M. DUCROIX Philippe, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, M. LE DU Alain, M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. Sébastien GODEMAN, M. LLOPEZ Laurent, M. ACCARD Stéphane, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FERMENT Jenny par M. DEVOGELAERE Robin, Mme ALIGON Stéphanie par M. LEROUX Jean-Louis, Mme PENNELLE-OLIER Véronique par Mme DIEPPOIS Anthéa.

Absente : Mme MOULIN Josée.

Le secrétariat a été assuré par : Mme DIEPPOIS Anthéa.

Date de convocation : 28 août 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 25	Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : AVENANT N° 13 AU MARCHE DE CONCEPTION, REALISATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, D'ECLAIRAGE SPORTIF, D'ECLAIRAGE DE MISE EN VALEUR, DES ILLUMINATIONS FESTIVES ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE DE LA VILLE D'EU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché relatif à la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif, d'éclairage de mise en valeur des illuminations festives et de signalisation lumineuse tricolore de la Ville d'EU a été notifié le 12 décembre 2013 - à la Société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX - Object'Ifs Sud - 860 Boulevard Charles Cros - 14123 IFS - pour une durée de 12 ans et 2 mois.

Le montant initial sur la durée totale du marché (G0+G1+G2+G3+G4+G5) s'élève à 5 136 620 € HT soit 6 163 944 € TTC (hors révision de prix).

.../...

- Poste G0 : Exploitation
- Poste G1 : Gestion énergétique
- Poste G2 : Maintenance à garantie de résultats
- Poste G3 : Petits travaux d'entretien et gestion des sinistres et vandalismes
- Poste G4 : Investissement
- Poste G5 : Illuminations festives

Récapitulatif des avenants :

- Avenant n° 1 : Ajournement des travaux du poste G4 « reconstruction des installations » pour les années 2017 et 2018 en raison des difficultés financières de la Ville d'Eu - prolongeant ainsi le contrat de deux ans jusqu'en 2027.

- Avenant n° 2 : Reprise des travaux du poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2019 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - lissant ainsi le solde cumulé de 173 760,54 € HT sur les années 2020 à 2027 soit 21 720,06 € par an.

- Avenant n° 3 : Modification du montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2020 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - auquel s'ajoute le report cumulé de 30 113,67 € HT par an de 2020 à 2027. Le solde de l'avenant n° 3 de 173 760,54 € HT soit 24 822,93 € HT par an est lissé de 2021 à 2027.

- Avenant n° 4 : Modification du montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2021 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - auquel s'ajoute le report cumulé de 54 936,60 € HT par an de 2021 à 2027. Le solde de l'avenant n° 4 de 173 760,54 € HT soit 28 860,09 € HT par an est lissé de 2022 à 2027.

- Avenant n° 5 : Modification du montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2022 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - auquel s'ajoute le report cumulé de 85 823,93 € HT par an de 2022 à 2027. Le solde de l'avenant n° 5 de 173 760,54 € HT soit 34 752,11 € HT par an est lissé de 2023 à 2027.

- Avenant n° 6 : Modification du montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2023 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - auquel s'ajoute le report cumulé de 85 823,93 € HT par an de 2023 à 2027. Le solde de l'avenant n° 6 de 173 760,54 € HT soit 43 440,14 € HT par an est lissé de 2024 à 2027.

- Avenant n° 7 : Ajout de prix nouveaux au bordereau de prix unitaire du poste G4 « reconstruction des installations ».

- Avenant n° 8 : Modification du montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2024 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - auquel s'ajoute le solde cumulé existant de 164 016,17 € HT par an de 2024 à 2027. Le solde de l'avenant n° 8 de 173 760,54 € HT soit 57 920,18 € HT par an est lissé de 2025 à 2027.

.../...



Délibération N° 2026/259/DEL/1.1

- Avenant n° 9 : A pour objet de préciser les prestations au titre desquelles le SDE76 est substitué à la Ville du fait de l'adhésion de cette dernière en son sein pour exercer les droits et obligations de celle-ci au titre du Contrat.

- Avenant n° 10 : Modification du montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2025 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - auquel s'ajoute le solde cumulé existant de 221 936,36 € HT par an de 2025 à 2027. Le solde de l'avenant n° 10 de 173 760,54 € HT soit 86 880,27 € HT par an est lissé de 2026 à 2027.

- Avenant n° 11 : Modification du montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2026 (conformément à l'article III.5 du contrat « La modification ou le décalage du calendrier d'exécution du fait de la Ville entraînerait une modification des engagements contractuels du titulaire qui devra être actée par voie d'avenant »). Le budget du poste G4 pour l'année 2026 est à nouveau porté à hauteur de 125 859,50 € HT auquel s'ajoute le solde cumulé existant de 379 824,74 € HT par an de 2026 à 2027. Le budget annuel total pour 2026 a donc été portée à hauteur de 505 684,24 € HT.

- Avenant n°12 : Acceptation sans réserve du SDE76 des avenants n° 10 & 11.

Le présent avenant n° 13 a pour objet de revoir le montant total d'investissement du Poste G4 à la baisse à hauteur de 200 604,30 € HT - montant initialement prévu pour traiter la rénovation de l'éclairage de mise en valeur de la Collégiale Notre-Dame et Saint-Laurent d'EU. Le budget annuel total sera donc porté pour l'année 2027 à 830 770 € HT.

Compte-tenu de la réduction du poste G4, le titulaire ne sera pas tenu responsable de la non-atteinte des performances énergétiques initiales dès lors que celle-ci résulte directement de la non-réalisation totale ou partielle du programme G4 ou de tout décalage imputable à la ville.

En conséquence, les engagements du titulaire sont limités au périmètre des investissements effectivement exécutés. Le titulaire sera également libéré de toute obligation de résultat liée aux performances directement dépendantes des travaux non engagés.

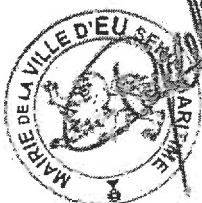
Lors de la séance du 24 août 2026, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 13.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et donne son accord pour la passation de l'avenant n° 13,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance
Le Maire,
Robin DEVOGELAERE



La secrétaire de séance,
Mme DIEPPOIS Anthéa

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 076-217602556-20260904-2026259DEL-DE

SLOW